



## LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

S.P.C.: 2 ans; D.I.D.: 500 F.+300 F.(art.475-1); D.I.A.: 500 F.+ 300F.  
C.A.Amiens

Aff. Wattebled T.C.Amiens 4-12-96;  
Dél.: utilisation appâts empoisonnés;  
relaxé au bénéfice du doute; D.I.D.: 500  
F.+300 F.(art.475-1); D.I.OA: rien (relaxé)

### Année 1997

Aff. Piat T.C.Compiègne 28-1-97;  
Dél.: utilisation appâts empoisonnés,  
destruction 1 Buse variable; Am.: 3 000  
F.; D.I.D.: 1 000 F.+300 F.(art.475-1) ;  
D.I.A.: 1 000 F.

Aff. Warin T.C. Amiens 12-2-97;  
Dél.: utilisation appâts empoisonnés;  
Am.: 4 000 F.  
S.P.C.: 6 mois; D.I.D.: 500 F.+300  
F.(art.475-1); D.I.A.: 500 F.+300 F.

Aff. Bridoux T.C. Abbeville 12-3-97;  
Dél.: capture, mutilation, utilisation 1  
Tadorne de Belon;  
8 jors de prison avec sursis; Am.: 1 500  
F.; D.I.D.: 500 F.+300 F.(art.475-1); D.I.A.:  
300 F.+300 F.

Aff. Duchenne T.C.Amiens 21-5-97;  
Dél.: défaut de certificat de capacité,  
transport de couvée de gibier; Am.: 10  
000 F.+2 000 F.+2 000 F.; D.I.D.: 500  
F.+300F.(art.475-1)  
D.I.A.: 500 F.+300 F.

Aff. Durot T.C.Abbeville 7-7-97;  
Dél.: destruction 1 Bergeronnette au  
fusil; S.P.C.: 6 mois; D.I.D.: 500 F.+300  
F.(art.475-1); D.I.A.: 500 F.+300 F.

Aff. Duhautois T.C.Abbeville 6-8-97;  
Dél.: destruction 1 Harle bièvre au fusil;  
S.P.C.: 14 mois;  
D.I.D.: 500F.+300F.(art.475-1); D.I.A.:  
500F.+300F.  
C.A.Amiens; réduit la S.P.C. à 6 mois et  
confirme les D.I.O.

*Dans un prochain numéro nous vous  
présenterons la suite des affaires  
traitées de 1998 à 2002*

Jean-Marie THIERY

## MOBILISATION CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DU JET- SKI SUR LA CÔTE PICARDE

Notre association s'inquiète depuis quelques années de l'apparition de jet ski sur la côte picarde. Le mode de déplacement de cet engin motorisé, bruyant, rapide et au faible tirant d'eau est apparu rapidement comme une menace pour la colonie de phoques et les stationnement d'oiseaux. Le jet ski nuit, par ailleurs à l'image de marque de la côte picarde.

En juin 2002, à l'initiative de Picardie Nature et du Comité Nature et Citoyenneté, un courrier avait été adressé au Secrétaire Régional des Affaires Maritimes de Boulogne et signé par 4 associations, Picardie Nature, Nature et Citoyenneté, Société Linnéenne Nord-Picardie et Association Pour le Littoral Picard et la Baie de Somme. Dans ce courrier nous demandions l'interdiction de la pratique du jet ski sur l'ensemble de la côte. Parallèlement nous lançons une pétition l'été dernier, relayée dans le Pas de Calais par des bénévoles de Picardie Nature et le Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil (GDEAM) et la Fédération Nord Nature. Par ailleurs, le Préfet de la Somme demandait à la Direction Régionale de l'Environnement et à la Réserve Naturelle de Baie de Somme d'élaborer un dossier destiné au Préfet Maritime.

Compte tenu de l'attitude des Affaires Maritimes qui s'appuie sur un principe du droit maritime instituant la liberté de circulation en mer, une interdiction générale sur l'ensemble du littoral n'est pas envisageable. Dans ces conditions nous avons décidé d'agir pour une interdiction

de circulation dans les deux estuaires, la Baie de Somme et la Baie d'Authie.

Il y a quelques semaines, nous avons adressé un second courrier collectif signé par 6 associations cette fois, les 4 citées précédemment et 2 associations du Pas de Calais, Découverte Nature (Berck) et le GDEAM. Dans ce courrier nous demandons au Préfet Maritime d'étudier la possibilité d'une interdiction dans les deux estuaires et nous lui joignons les 3500 signatures de la pétition. Les 9 maires des communes concernées ont été, également, informé de notre démarche. Certains sont déjà très sensibilisés, comme à St Valéry-sur-Somme où le conseil municipal à l'unanimité demande l'interdiction du jet ski en Baie de Somme.

Important : si vous êtes témoin de circulations de jet ski en Réserve Naturelle de Baie de Somme ou de dérangements de phoques par ces véhicules nautiques, veuillez relever le n° d'immatriculation des engins (si visible) et téléphoner rapidement aux gardes nationaux (cf coordonnées dans ce n°) ou aux gardes de la Réserve Naturelle (06.86.67.98.02 ou 06.76.48.33.72 ou 06.86.67.97.92) et laisser ensuite un message au secrétariat de Picardie Nature.

Patrick THIERY

